



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

TGV Est

Question écrite n° 50352

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur le fait que le TGV Est sera mis en service en 2007. Par contre, rien n'est prévu pour assurer la desserte de Longwy et, plus généralement, de l'arrondissement de Briey. Or, une liaison est facilement réalisable sans investissement particulier, en utilisant les voies existantes pour relier les gares de Conflans-Jarny, de Longuyon et de Longwy. Eu égard à l'importance d'un tel projet qui mettrait Longwy à environ deux heures de Paris, contre quatre heures actuellement, elle souhaiterait qu'il lui indique si une étude pourrait être réalisée en ce sens.

Texte de la réponse

Le comité de suivi du TGV Est européen du 8 décembre 2003 a engagé une démarche originale de concertation sur les dessertes par TGV et par trains classiques à l'horizon de la mise en service du TGV Est en juin 2007. Chaque demande des collectivités a été écoutée et étudiée, en recherchant des solutions réalistes au plan économique et commercial. Le travail a été organisé en trois phases successives, le temps de l'écoute, le temps du débat et le temps de la synthèse, le 2 février 2005 à Metz, lors d'un comité de suivi spécial. Il a ainsi été convenu que la meilleure desserte de Longwy en terme de temps de parcours et de fréquence se fera par Metz, en utilisant les 10 allers-retours TGV quotidiens Metz - Paris-Est. Le temps de parcours Longwy - Paris pourra être de 2 h 35, correspondance de 15 minutes incluses, soit un gain de temps de 1 h 15 par rapport au meilleur temps de parcours en train actuellement (3 h 50 avec correspondance).

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50352

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8798

Réponse publiée le : 10 mai 2005, page 4801